

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en trois fois par mandat postal de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, 30
Faits divers, 75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

30 fr.
16
8
35 fr.
18
10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonné doit être payé d'avance.

SAUMUR

10 Juin 1882.

Chronique générale.

Où en est la question d'Égypte ?

Elle se complique. — Elle s'embrouille. — Il y aura une conférence. — Il n'y aura pas de conférence.

La commission turque s'engage à rétablir l'ordre sans coup férir.

Les puissances disent que la commission turque se moque du reste de l'Europe.

D'ailleurs, les puissances se font toutes successivement tirer l'oreille pour donner leur signature en faveur de la conférence.

Et Araby ? — Araby se moque à la fois des escadres alliées, dont nous ne faisons pas la plus belle moitié, du reste des puissances de la commission turque.

Les plaignants, dans cette affaire, réclament le maintien du khédive et l'exil d'Araby.

Araby et ses colonels déclarent qu'il faut la déposition du khédive et le droit, pour Araby, de jouir du climat du Caire, climat nécessaire à sa santé.

Devant ces plaisanteries contradictoires, les puissances haussent les épaules, comme des personnes ennuyées ;

Et l'Angleterre, notre alliée et notre mauvais génie, sourit méchamment dans sa barbe blonde.

Où en est la question d'Égypte ?

Elle en est à ce point qu'après avoir feint de prendre au sérieux les œuvres diplomatiques de la République, tout le monde, y compris le Sultan, Araby, ses colonels et les eunuques du Caire, se soucient de la France autant que de la République d'Andorre.

Devant la perspective d'une seconde interpellation sur les affaires d'Égypte, le bruit

d'une crise ministérielle se répand au Palais-Bourbon.

Il n'est pas question, cependant, du retour éventuel de M. Gambetta au pouvoir.

Quelques-uns parlent de M. Jules Ferry pour la présidence du conseil, mais avec le portefeuille des affaires étrangères ; mais cette combinaison paraît la plus invraisemblable, la personne de ce ministre étant très-antipathique à un grand nombre de députés de la gauche qui lui reprochent ses manières insolentes.

Si M. de Freycinet est amené à la démission à la suite des attaques de M. Gambetta, on pense qu'un replâtrage insignifiant aura lieu.

Nous pouvons affirmer que M. Grévy aurait le plus grand désir de faire appel à M. Waddington. (Tablettes.)

Le gouvernement a déposé mardi sur le bureau de la Chambre un projet de loi tendant à l'ouverture d'un nouveau crédit de 44,714,087 fr., pour assurer le paiement des frais de l'expédition de Tunisie pendant le second semestre de l'année actuelle.

Déjà la Chambre a voté un crédit de 19,251,000 fr. pour le premier semestre de 1882.

Par suite, l'expédition de Tunisie coûtera en totalité, pour l'année 1882, 33,965,087 francs, soit 34 MILLIONS.

Plusieurs journaux ont signalé la campagne virulente entreprise par la République française contre le ministère, c'est-à-dire en faveur de M. Gambetta, qui rêve de reprendre le pouvoir.

M. Gambetta veut-il la guerre ? On pourrait le supposer, en lisant l'Armée française, dont il est l'inspirateur :

« L'armée est là, debout, prête à marcher, instruite et pleine d'ardeur et d'abnégation, d'amour de la patrie... »

En quinze jours, il nous est facile de porter sur un point quelconque du territoire menacé douze cent mille hommes encadrés,

derrière eux des forces se montant au moins à cinq cent mille hommes bien commandés... »

« Mais à quoi servent donc les forces militaires de la France ? »

Le journal la France, autre feuille républicaine, disait, il y a quelques jours, qu'on ne pouvait pas envoyer quarante mille hommes en Égypte, parce que l'armée était désorganisée par l'expédition de Tunisie.

Il y a peut-être de l'exagération dans cette appréciation, mais beaucoup moins cependant que dans celle de l'Armée française.

Du reste, qui veut la guerre aujourd'hui ? M. Gambetta peut-être, qui sacrifierait la France à son ambition. Mais il est seul heureusement.

Devant la réprobation générale, la majorité qui a voté la levée de la séance, à l'occasion de la mort de Garibaldi, a sans doute compris, non-seulement qu'elle avait manqué de sens patriotique, mais qu'elle avait été ridicule. Aujourd'hui, la plupart de ses membres mettent leur résolution sur le compte de la solidarité maçonnique. Ils sont tous francs-maçons, Garibaldi était également franc-maçon, et lorsque M. Madier de Montjau, grand dignitaire de l'ordre, est venu réclamer, au nom de la libre-pensée, la levée de la séance, il a bien fallu obéir.

On s'en doutait bien un peu, mais on aime à voir constater le fait que nos républicains font passer leurs devoirs de francs-maçons avant ceux de représentants du pays.

Quelques membres républicains du Sénat auraient voulu que la Chambre haute fit une manifestation, comme la Chambre des députés, en l'honneur de Garibaldi ; mais la majorité des sénateurs est restée sourde aux suggestions des garibaldiens du Sénat. Il est vrai que le Sénat, ayant eu la chance de pouvoir esquiver le ridicule des manifestations garibaldiennes, eût été bien mal avisé d'imiter la Chambre basse.

Au surplus, il est singulièrement éloquent, le silence dédaigneux que garde la presse italienne sur les manifestations de sympathie douleure que le trépas de Garibaldi a soulevées au Palais-Bourbon, au Conseil municipal et autres lieux républicains.

La Sœur Italienne de notre frère Républicain semble un peu moins que médiocrement sensible à tout ce déploiement de tendresses et d'obséquiosités. Elle continue à garder vis-à-vis de sa Sœur française une attitude louche. Mais les journaux italiens sont pleins de récits fantastiques et de gloses acariâtres concernant les récents différends entre ouvriers italiens et français, à Paris.

Nous avons dit l'autre jour, au lendemain du vote antifrançais de la Chambre, relatif à Garibaldi, que dans les départements et à l'étranger il n'y avait qu'une voix pour flétrir cette manifestation sacrilège. Aujourd'hui, voici ce que rapporte le Constitutionnel :

« Un membre du corps diplomatique, dont nous taisons le nom, s'est montré si étonné de l'attitude de nos députés à la séance de samedi, qu'il n'a pu dissimuler son impression personnelle devant quelques personnes présentes dans son salon, dimanche soir : « Si la Chambre actuelle, aurait dit ce diplomate, existait encore quand M. de Bismark succombera, elle serait bien capable de lever sa séance en signe de deuil. »

Mais certainement ! Est-ce que M. de Bismark n'a pas persécuté le clergé !

Les républicains sont venus nous dire à la tribune : Garibaldi a pu insulter la France ; il a pu contribuer à notre dernière défaite ; mais il a été libre-penseur : Vive Garibaldi !

Encore un souvenir pour achever de caractériser le personnage dont la Chambre des députés et le Conseil municipal de Paris prétendent glorifier la mémoire.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GEMBLLOT.

XXIV

COLLÉ !

(Suite.)

Depuis son départ du Rio-Salado, il n'avait pas revu Assaverte. Celui-ci, on se le rappelle, en lui confiant Carmen, lui avait dit que cette capture pouvait, à un moment donné, garantir la vie de Montméral, et il avait fallu cette considération pour lui faire accepter le rôle de geôlier de femmes qui convenait mal à son honnête nature.

Plus d'une fois, pendant le voyage, il avait été tenté de rendre Carmen à la liberté ; mais, d'abord, il était surveillé par les deux Chambas qu'Assaverte lui avait adjoints, en second lieu Djemmah lui prouva facilement qu'il était plus sûr maintenant pour Carmen elle-même de gagner Géryville. L'itinéraire indiqué par Assaverte avait donc été rigoureusement suivi.

La petite troupe n'était plus qu'à une journée de marche de cette redoute lorsqu'elle fut assaillie

par un parti Touareg. L'un des deux Chambas fut tué ; l'autre parvint à s'échapper. Le cheval de Philoctète tomba frappé d'une balle et l'ordonnance roula dans le sable ; mais presque aussitôt il fut sur pied, et, avisant un chameau qu'un Touareg tenait en laisse, il sauta dessus avec une merveilleuse agilité, déchargea son revolver sur le Touareg et rayant, furieusement de ses chabirs les flancs du méhari, parvint à lui faire prendre une allure rapide qui un instant lui donna l'espoir de s'échapper.

Sept ou huit coups de fusil sifflèrent à ses oreilles. Aucun n'atteignit Philoctète, qui s'était allongé autant qu'il lui avait été possible sur le chameau.

— Bon pour une première fois, se dit le Gascon ; mais je n'échapperai pas au second feu.

Et tout en courant il attendait une nouvelle décharge.

Cette décharge ne vint pas ; mais, par contre, un coup de sifflet strident retentit derrière lui. A ce bruit, le méhari releva son long cou de vipère et s'arrêta si brusquement que Philoctète s'étonna de n'avoir point été jeté à bas.

A un second appel de sifflet, le méhari, en dépit des coups de talon et des coups de poing furieux de son cavalier, fit demi-tour et revint au grand trot vers les Touaregs, qui ne s'étaient pas même donné la peine de poursuivre le fugitif.

Comprenant qu'il n'empêcherait pas le méhari

de retourner vers ses maîtres, Philoctète voulut se laisser glisser à terre. A son grand étonnement, il n'y put parvenir.

— Ah ! ça, mais cette satanée bête est donc ensorcelée ? s'écria-t-il après de nouveaux essais, qui ne réussirent qu'à redoubler l'ardeur du méhari.

En quelques enjambées, celui-ci eut rejoint les Touaregs, qui accueillirent ce retour avec des éclats de rire que renvoyèrent tous les échos de la colline.

Et plus Philoctète faisait d'efforts infructueux pour descendre de sa monture, plus les rires redoublaient. Les Touaregs l'entouraient en sautant et en battant des mains comme de grands enfants.

Enfin Djemmah, qui s'était fait reconnaître de ses frères et avait déjà empêché qu'on ne tirât une seconde fois sur Philoctète pendant qu'il essayait de fuir, accourut et fit cesser le jeu. A sa prière, on décolla le pauvre garçon et on le mit à terre.

Décoller est le terme exact, car le malheur avait voulu que Philoctète sautât sur un chameau goudronné.

Chaque année, après la tonte, les Sahariens enduisent leurs méharis, pour les préserver de la gale, d'une épaisse couche de goudron mélangé avec du lait aigre. La chaleur du jour avait légè-

rement liquéfié cette couche. De là l'adhérence obstinée du Gascon aux flancs du chameau.

On l'arracha plutôt qu'on ne le descendit, au grand détriment du pantalon de laine et du bur-nous dont Assaverte l'avait affublé, et lorsque Philoctète put enfin reprendre terre, son costume était d'une simplicité à faire évanouir une Anglaise.

Quant au Gascon, pudibond et rageur, il ne se possédait plus.

— Si ça a du bon sens l'aurait-il en introduisant ses jambes dans un vieux pantalon rouge que lui jeta un Touareg.

Et comme l'hilarité de son entourage s'augmentait encore de sa colère :

— Riez, riez ! grands sauvages, leur cria-t-il en montrant le poing. N'empêche que vous avez volé votre réputation comme vous avez volé aussi ce pantalon rouge. Ce n'est pas étonnant que les Arabes soient si solides cavaliers, on les colle !

On comprend que Philoctète ne pouvait pas donner cette humiliation aux Touaregs. Aussi, vainement Djemmah essaya-t-elle de le décider à rester avec ses amis, lui promettant d'user de toute son influence sur eux pour l'aider à retrouver son maître, Philoctète refusa, et on ne réussit à le calmer qu'en lui promettant que dès le lendemain il serait rendu à la liberté.

Mais, malgré toutes les supplications de la jeune fille, il refusa de prendre part aux réjouissances

Peu de temps après que Passanante eût attenté à la vie du roi Humbert et de la reine Marguerite, Garibaldi écrivait à Félix Pyat :

« L'assassinat politique est le secret pour conduire à bon port la Révolution. Les souverains appellent assassins les amis du peuple. Les vrais républicains, Agésilas Milano, Pietri, Orsini, Pianori, Monti et Tognetti ont été, dans leur temps, des assassins; aujourd'hui, ce sont des martyrs, objets de la vénération du peuple. Hœdel, Nobiling, Moncasi, Passanante, Solovieff, Otero et Hartmann sont les précurseurs du gouvernement de l'avenir (!), la République sociale. »

Et le gouvernement tolère que le préfet de la Seine, M. Floquet, se fasse représenter officiellement par son secrétaire aux obsèques de ce fauteur d'assassinats? N'est-ce pas le comble de scandale?

On lit dans le Constitutionnel :

« Il se passe en ce moment dans le Nord un fait qui va singulièrement gêner M. Jules Ferry :

Il existe à Roubaix une école primaire supérieure, école municipale, dont le directeur jouit d'une telle réputation et inspire aux familles une telle confiance que le nombre des élèves dépasse un millier et que la ville a dû porter à six le nombre des instituteurs adjoints. Il est peu de communes du département du Nord où ne se trouvent des élèves sortis de cette école, et quelques-uns sont arrivés à de très-belles positions. L'avis du directeur de cette école est toujours sollicité et fait autorité lorsque quelque question vient à surgir dans quelque un des autres établissements municipaux. Cet instituteur, qui compte de longues années de service, est un laïque et un républicain, mais il est profondément religieux; il a déclaré à l'inspecteur chargé de la direction des écoles primaires dans l'arrondissement de Lille qu'il était résolu à obéir avant tout à sa conscience, qu'il ne ferait point enlever les crucifix des murs de ses classes, qu'il continuerait de conduire les élèves aux offices, de leur faire réciter le catéchisme, et de faire dire la prière à l'ouverture et à la fin des classes, et qu'il était tout près à subir la révocation.

Cet instituteur réfractaire se nomme Faidherbe; il est le propre frère du grand chancelier de la Légion d'Honneur, et son influence n'a pas médiocrement contribué, lors des élections sénatoriales, au succès de la liste en tête de laquelle était placé le général Faidherbe, et qui n'a passé qu'avec une majorité de quinze voix, sur près d'un millier de votants. On attend avec curiosité, dans le département du Nord, le dénouement de l'incident de Roubaix. M. Ferry va-t-il révoquer le frère du général et sénateur Faidherbe?

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, M^r Perraud, évêque d'Autun, a été élu jeudi membre de l'Académie française, en remplacement de M. Auguste Barbier, décédé.

M. Camille Rousset, chancelier, faisant les fonctions de directeur lors du décès de M. Auguste Barbier, ce sera à lui qu'incombera, suivant l'usage, la tâche de recevoir M^r Perraud.

L'évêque d'Autun est le quatre-vingt-seizième membre du clergé qui entre à l'Académie. M^r Perraud est un ancien élève de l'École normale. Ses deux principaux ouvrages sont une Histoire de l'Oratoire, ordre auquel il appartient, et une Etude sur l'Irlande.

Le fauteuil de M. Barbier à l'Académie française, que va occuper M^r Perraud, est le trente-septième et a eu déjà onze titulaires : 1634, Chapelain. — 1674, Benserade. — 1694, E. Pavillon. — 1705, Sillery. — 1726, Mirabeau. — 1764, Watelet. — 1786, Sedaine. — 1803, Parny. — 1815, de Jouy. — 1847, Empis. — 1869, Barbier.

L'évêque d'Autun a été professeur d'histoire au Lycée d'Angers.

LA RÉPUBLIQUE

JUGÉE PAR LES RÉPUBLICAINS.

Le journal officiel de M. Gambetta, appréciant la conduite de M. de Freycinet, « qui ravale la France au rang de dernière puissance », écrivait, il y a deux jours : *Nous ne voulons pas dire tout ce que nous savons !*

C'est bien dommage! Mais, en revanche, tous les journaux républicains — bons juges en pareille matière — démontrent au pays, mieux que nous ne saurions le faire, à quel degré d'impuissance, d'humiliation, d'abaissement, la France est tombée.

Laissons donc la parole à la presse républicaine.

L'Intransigeant :

« Nous avons eu un instant la candeur de supposer que le ministre établirait à la tribune que l'intervention, tant prêchée par les syndicats gambettistes, aurait uniquement profité à des banquiers de l'intimité de la République française, et que les vaillants guerriers de l'entourage songeaient beaucoup moins à notre dignité qu'à leurs millions. Du moment où M. de Freycinet était décidé à ne pas soulever ce voile, il eût mieux fait de refuser le débat, dont l'inutilité est frappante.

Hier encore, la France ne comprenait pas grand-chose aux affaires d'Egypte. Aujourd'hui, après les explications données de part et d'autre, elle n'y comprend plus rien du tout. »

M. Pelletan écrit avec raison dans la Justice que le grand coupable est M. Ferry, l'homme de l'expédition tunisienne.

« Que répondra le négociateur français à ceux qui, armés des déclarations de M. de Freycinet et du vote de la Chambre, lui diront : « Vous défendez là des points que la Chambre et le ministère ont abandonnés d'avance? »

« Une réflexion venait forcément devant cette majorité qui applaudissait (sans vergogne), qui a consacré par un vote la poli-

tique d'abandon sans réserve. On lui disait : « Pas d'aventures! pas de conflits, à aucun prix! » Qui disait cela? M. de Freycinet, au nom d'un ministère qui compte parmi ses membres principaux M. Jules Ferry.

« Eh bien! l'an dernier, à propos de la Tunisie, ce même M. Ferry disait le contraire. Il exploitait le vieil amour-propre chauvin. Les officieux allaient criant : « Nous n'avons pas à avoir peur de l'étranger. » Nous pouvons tenir l'épée, et, si on s'en plaint, nous verrons. » Et la même majorité applaudissait.

« Quand M. de Freycinet parlait, on lui criait : « Et la Tunisie? » Chacune de ses paroles se retournait contre l'expédition tunisienne. Et il y a entre ces deux affaires un lien évident. »

Fanfarons et trembleurs? Qui dit cela? Le journal de M. Clémenceau, M. Lissagaray, dans la Bataille, s'applaudit des échecs répétés de la République, et annonce que la révolution est prochaine.

« Ainsi s'est terminé ce pot-bouilli parlementaire où ont apparus toutes les nuances de la bourgeoisie française : les ruminants dans leur épaisseur, les opportunistes dans leur timidité, les radicaux dans leur bêtise prétentieuse. Tout le monde y a perdu, même le ministère, dont l'Europe connaît maintenant le jeu. Les révolutionnaires seuls y ont gagné de voir que dix années de gouvernement ont tout à fait pourri les nouvelles couches bourgeoises. »

Le Voltaire reconnaît que la République vient de compromettre les bienfaits de la politique de la monarchie.

« La Chambre, hantée par nous ne savons quel spectre, en proie à je ne sais quelles terreurs enfantines, n'a pas reculé devant un vote qui sanctionnait une telle dérogation à la politique séculaire de la France. »

Et maintenant, bons républicains, fêtez le 4 juillet; préparez-vous à chanter : *Aux armes, citoyens!* à bien boire et à bien danser! L'heure est propice. Jamais la France n'a été aussi forte et aussi respectée; il suffit, pour s'en convaincre, de lire vos articles.

FUNÉRAILLES DE GARIBALDI.

Maddalena, 8 juin, 10 h. 55, soir.

A trois heures, le duc de Gênes a débarqué à Caprera. Il a été reçu par les fils et le gendre de Garibaldi, par le préfet, M. Sassari, et par les officiers de la cour.

A trois heures quarante, le cortège s'est formé. Plus de 300 sociétés y étaient représentées, entre autres celle des Mille de Marsala. Ce sont des membres de cette Société qui portaient le cercueil recouvert d'un drap noir bordé d'or.

Arrivé sur la grande esplanade, le cortège fit halte, et le cercueil, chargé de plus de cent couronnes magnifiques, fut déposé à terre. M. Alfieri parla au nom du Sénat et M. Farini au nom de la Chambre; puis,

dont le retour de Djemmaah avait été l'occasion.

Le Gascon avait d'ailleurs, en dehors de la rancune qu'il vouait à ceux qui s'étaient moqué de lui, un assez grave sujet d'inquiétude.

Carmen, dans les rares haltes de ses ravisseurs depuis le Rio-Salado, avait gardé un silence obstiné. Philoctète s'était en vain mis en frais d'amabilité, lui apportant l'eau la plus fraîche, les fruits les plus savoureux qu'il pût trouver, la jeune fille n'avait rompu le silence que pour lui jeter ces deux mots :

— Voleur, incendiaire!

Le soldat avait bondi sous cette injure, comme un cheval de sang sous un coup d'éperon inattendu. Puis il s'était calmé en songeant que la jeune fille, trompée en ce moment par les apparences, finirait par lui rendre justice. Assaverte les rejoindrait et tout s'expliquerait.

Mais Assaverte n'était pas revenu. Philoctète connaissait assez le Maltais pour savoir de quoi il était capable. Les mots de vol et d'incendiaire prononcés par la jeune fille lui donnaient à réfléchir. Déjà complice d'un rapt, allait-il avoir une part de responsabilité, et même si Assaverte ne se retrouvait pas, la responsabilité entière de crimes plus grands encore?

Aussi, pendant qu'assis à la porte de la tente de Djemmaah, il contemplait machinalement les fantaisies des cavaliers, ses réflexions étaient-elles des

plus lugubres.

— Si encore, se disait-il, M^{lle} Djemmaah pouvait expliquer à l'autre demoiselle que tout cela c'est uniquement pour mon capitaine. Mais c'est à peine si, pendant la route, elle a pu obtenir d'elle une parole, et d'ailleurs que pourrait expliquer la Touareg, puisque je ne peux rien expliquer moi-même. Sait-elle plus que moi où Assaverte a enlevé cette jeune fille et pourquoi il l'a enlevée? Ah! maudit Maltais, que ne t'ai-je laissé dans le sile de la kasbah!

Philoctète risqua un coup d'œil dans la tente et, à son grand étonnement, vit les deux jeunes filles assises côte à côte sur les coussins et se tenant les mains. Elles causaient avec animation, et les beaux yeux de Djemmaah semblaient rayonner de joie.

— Tiens, tiens, fit l'ordonnance, est-ce que ma petite charmeuse aurait triomphé de la rancune, assez légitime d'ailleurs, de mademoiselle?... Et dire que je ne sais pas seulement le nom de celle que j'ai enlevée.

Ce nom, Carmen venait de le dire à Djemmaah. Pendant le voyage, en effet, Carmen, voyant en Djemmaah une complice de ceux qui l'enlevaient après avoir brûlé l'Eden du Kaër, avait repoussé toutes ses avances. La jeune fille devait se croire en effet aux mains d'une bande de voleurs et d'assassins.

Lorsque la petite escorte de Philoctète fut assail-

lie, un Touareg de stature athlétique voulut arracher Carmen de sa selle. Incoscientement la jeune fille saisit le burnous de Djemmaah dont le cheval galopait à côté du sien, et cria : Au secours!

Djemmaah qui, à leurs voiles noirs, avait reconnu les assaillants pour des hommes de sa tribu, appuya une main sur la tête de Carmen. Elle élevait en même temps devant les yeux du Touareg son autre main, la paume en dehors, pour lui montrer la petite flèche bleue qu'un tatouage avait dessinée sur son poignet droit.

— Une fille du Zem-Zem (1) s'écria le Touareg. — La fille de Bou-Maza, le lion des sables, dit fièrement Djemmaah en écartant son voile.

(A suivre.)

En cour d'assises :

— Misérables, vous battiez vos parents!

— Ça, c'est vrai.

— Vous les voliez!

— Non, je prenais, voilà tout.

— On vous mit au collège; vous ne voulûtes rien apprendre. Il fut impossible de vous donner la moindre instruction...

— Pardon, mon président, je me réservais pour l'instruction criminelle.

(1) Zem-Zem, citerne dont l'eau, au dire des Arabes, vient du Paradis et que les pèlerins apportent de la Mecque. Les marabouts les plus renommés ont de ces citernes et l'on appelle *Ouleds Zem-Zem* (enfants de la source sacrée) les Arabes qui appartiennent aux plus anciennes familles.

MM. Zanardelli, Ferrero, Crispien ont prononcé leur parole tour à tour et provoqué les applaudissements.

Après que ces nombreux discours eussent été prononcés, le cortège reprit sa marche jusqu'au cimetière où le cercueil fut déposé.

On remarquait, parmi les assistants, plusieurs officiers généraux, entre autres Albini et Sacchi, tous les deux très-émus.

Le Washington et le Cariddi tiraient salves dans la rade. Les honneurs militaires étaient rendus par des marins.

A cinq heures, la cérémonie était terminée.

Le temps, qui était très-mauvais, s'était amélioré beaucoup de personnes de descendirent à terre pour assister aux funérailles.

AFFAIRE DE CHAULNES.

Mardi, à l'ouverture de l'audience de première chambre, ainsi que nous l'avons dit, M. le président a prononcé le jugement impatiemment attendu dans l'affaire de la duchesse de Chaulnes; cette dernière perd son procès.

On se souvient que M^{lle} la duchesse Chevreuse et le conseil de famille des Chaulnes avaient obtenu l'homologation de la décision par laquelle la mère avait été déchu de la tutelle. Cette demande a été favorablement accueillie.

« Attendu, dit le jugement dont nous avons dit la substance, que le domicile d'origine de la duchesse de Chaulnes était à Paris, et que, malgré ses résidences diverses, il n'a jamais manifesté l'intention formelle de l'abandonner; au contraire, il s'y est marié et y a toujours servi son habitation principale; qu'il a conséquemment le conseil de famille a été droit convoqué devant M. le juge de paix du septième arrondissement;

« Attendu, sur la régularité de la décision du conseil, que les deux frères de la duchesse de Chaulnes ont été exclus, sans fraude, sans intention malicieuse, après avis même du juge de paix, que reste trois autres proches parents de la duchesse ont été convoqués, sa mère, son oncle et son cousin-germain;

« Au fond, attendu que la décision prise se base sur des faits dont la réalité n'est douteuse, eu égard aux circonstances de la cause, et aux écrits non-seulement vrais mais entièrement écrits par la duchesse de Chaulnes;

« Que le conseil de famille, ne voyant l'intérêt des enfants, avait le droit de révoquer même les faits suivis d'une réconciliation momentanée;

« Qu'en mai 1884, en Italie, la duchesse de Chaulnes a commis de nouvelles fautes qui ne laissent aucune hésitation sur la teneur, l'éclat et la continuité de ses mauvaises habitudes;

« Attendu que les faits dont elle demandait à fournir la preuve ne sont ni pertinents ni admissibles;

« Par ces motifs, la délibération est maintenue et la duchesse de Chaulnes est déclarée de la tutelle. »

Le jugement constate en outre que le conseil de famille n'a point visé le point de la « garde des enfants »; il ne s'agit donc pas à cet égard.

Mais la garde des enfants, par une conséquence forcée, ira à celle qui conserve la tutelle, c'est-à-dire à M^{lle} la duchesse Chevreuse; c'est simplement un détail de procédure à régulariser.

LETTRE DE LA DUCHESSE DE CHAULNES.

Le Voltaire a reçu de M^{lle} la duchesse de Chaulnes la lettre suivante :

« Monsieur le directeur du Voltaire, J'ai demandé une enquête, les juges me la refusent, et on me condamne à m'entendre pour l'inconduite notoire. Où sont les juges qui rendent notoire une inconduite qui n'a jamais existé que dans l'imagination de ma belle-mère. M^{lle} de Chevreuse, la personne la plus intéressée et la plus vigilante, est crue sur parole. Je m'y attendais. »

« Ce jugement est inique et il ne faut pas avoir d'entrailles pour chercher à pervertir l'avenir d'une jeune mère et, ce qui est plus grave, celui de jeunes enfants. Est-ce que l'on peut ces attaques dirigées contre moi au nom de la loi pas se briser contre ce mot M^{lle} de Chevreuse? Je ne puis être coupable pour dire qu'aujourd'hui

« aucun juge ne pourrait me destituer de la lettre pour inculpation notoire et m'enlever mon seul bien au monde maintenant. Elle n'a aucun souci de l'honneur des enfants de son fils, qu'elle déshonore, celle de son père, pourvu que sa haine soit satisfaite et qu'elle monie leurs millions, qui me laissent indifférente. Je lutterai jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour reconquérir mes enfants. »
Je profite de cette occasion, monsieur le directeur, pour remercier de toute mon âme les nobles cœurs qui ont si généreusement combattu pour nos enfants. Je compte toujours sur leur soutien et le vôtre, et vous prie de croire à la bien vive reconnaissance d'une mère bien malheureuse, mais bien courageuse.
» Duchesse de CHAULNES.
» 6 juin 1882. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 juin.

La Bourse ne présente plus aucun intérêt, les quelques affaires qui se traitent sont si restreintes et portent sur si peu de valeurs, que les variations sont presque sensibles. En un mot, le marché est mal disposé et ne reprendra pas de si tôt une physionomie plus animée.

Nos fonds publics sont peu actifs : on voit inscrites 83.05 et 82.90 sur le 3 0/0 ; l'amortissable, 83.22 et 83.10 ; quant au 5 0/0, 115.60 et 115.42. La spéculation devient plus hésitante sur les valeurs internationales, aussi les cours sont-ils faibles.

Les valeurs des sociétés sont sans affaires, quelques-unes gardent malgré cela une attitude satisfaisante.

L'action de la Banque de France fléchit de 5,425 à 5,400.

Sur la Banque de Paris on perd quelques points à 1,195.

Les achats sont assez suivis à terme et au comptant sur les actions du Crédit Foncier qui cotent 1,522.50.

Les petits capitalistes peuvent aisément souscrire aux obligations foncières 4 0/0 émises par le Crédit Foncier, attendu qu'il est mis en vente des coupures au prix de 96 fr. qui sont fort appréciées de tous.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie se sont inscrits à 565, c'est là un titre solide même pour les capitalistes les plus difficiles.

On recherche en banque les actions du Comptoir Industriel de France et des Colonies ; il y a là occasion pour les capitaux de placement de faire un placement d'avenir, de tout repos et offrant des garanties solides et de premier ordre.

La Société Française Financière voit le cours de 360 solidement établi, et chacun s'empresse de prendre part à cette affaire excellente en achetant quelques actions ; la plus-value sur ces titres est certaine.

Nous inscrivons le cours de 475 sur le Crédit Général Français ; les offres s'accroissent : chacun étudiant les entreprises de cette société, on conclut que les bénéfices qu'elle peut en retirer sont presque nuls ; on s'attend donc à ne point recevoir de dividende pour l'exercice en cours, on s'empresse de porter son argent sur un titre plus solide.

Chronique militaire.

L'ÉCOLE DE GUERRE.

L'École supérieure de guerre satisfait-elle au but que sa création avait en vue, et n'y a-t-il pas lieu d'apporter dans son recrutement, dans son personnel enseignant et surtout dans les avantages que les élèves doivent retirer de cet enseignement, des modifications sérieuses ? Beaucoup de bons esprits le pensent. Le Parlement, en examinant les chiffres des officiers admis au dernier concours, fait cette remarque :

« On voit que les capitaines sont, dès maintenant, en minorité, et que le nombre des capitaines d'infanterie, en vue desquels l'École avait été surtout créée, s'en va diminuant d'une manière regrettable. Les officiers des armes spéciales sont au contraire en majorité. Si l'École de guerre n'avait d'autre but que de recruter le service d'état-major, nous y trouverions peu à reprendre. Les officiers d'artillerie sont peut-être plus aptes que tous les autres à ces fonctions. Ils ont une instruction variée, un esprit militaire excellent ; ils sont, en général, actifs, bons cavaliers ; ils ont enfin mille qualités précieuses et que nous leur reconnaissons volontiers... Mais l'École de guerre doit avoir un autre but que de préparer les officiers aux fonctions des états-majors. Dans l'esprit de ses fondateurs, elle devait être une École de hautes études militaires et surtout une École de vulgarisation. Il y a donc intérêt à ce que toutes les armes y soient représentées dans une juste proportion, l'infanterie surtout. »

L'oubli de ces principes a eu des conséquences fâcheuses, et notre confrère ajoute avec raison :

« Loin de s'améliorer, il nous semble que l'École de guerre tend à diminuer de valeur et que son influence sur l'armée ne répondra pas aux espérances qu'on en avait conçues. Selon nous, le remède serait très-simple. Il suffirait de supprimer le concours d'admission, absolument comme pour l'École de Saumur. Chaque corps d'armée devrait envoyer chaque année à l'École un certain nombre d'officiers dans une proportion à régler par arme, de manière que chaque régiment fournisse un candidat tous les trois ans environ. Ces officiers devraient être ordinairement des lieutenants proposés pour capitaines ou de jeunes capitaines. Ils resteraient sous la tutelle normale de leurs colonels et de leurs généraux ; à leur sortie de l'École, ils devraient rentrer dans leurs régiments et vulgariser à leur tour les connaissances supérieures qu'ils auraient acquises, et ils ne pourraient en être détachés avant d'avoir été remplacés par un autre officier breveté. »

Ce système aurait certainement l'avantage de ne pas laisser l'École supérieure redevenir insensiblement une École d'état-major peu différente de celle qui a été supprimée. Les conclusions du Parlement sont excellentes, et nous ne pouvons que nous y associer :

« Nous voudrions que l'admission à l'École de guerre fût avant tout un honneur recherché, une condition essentielle pour parvenir plus tard aux échelons supérieurs de la hiérarchie militaire ; mais nous dédaignons cette récompense immédiate que l'on prétend donner à de jeunes officiers qui ont besoin de faire d'autres preuves de leur aptitude au commandement. »

LES CHEVAUX DE RÉQUISITION.

Dans le courant d'avril, une circulaire inopinée est venue annoncer que, « par suite de la radiation du crédit nécessaire en 1882, pour l'inspection et le classement des animaux susceptibles d'être requis en cas de mobilisation, il ne sera pas procédé, cette année, à ces opérations ». L'application en 1882 de la loi sur le recrutement des chevaux présente de sérieux inconvénients. La Gazette de France les énumère dans les lignes suivantes :

« Les chevaux de réquisition sont les « réservistes » par rapport aux chevaux de la cavalerie, de l'artillerie, des trains, etc... L'armée ne peut pas plus se mettre en campagne sans chevaux de réquisition que sans réservistes, et l'effectif de paix, en chevaux, est aussi faible par rapport à l'effectif de guerre que les mêmes effectifs en ce qui concerne les hommes. Voilà donc, par décision d'une commission parlementaire, toute une partie de notre mobilisation arrêtée, empêchée pour l'année 1882. Qu'on ne dise pas, en effet : « Mais ces chevaux n'en existent pas moins, et pour n'être pas révisés une année, il n'en seront pas moins réquisitionnés. » C'est comme si l'on disait : « Qu'on les immatricule ou non dans tel ou tel régiment, les réservistes n'en sont pas moins réservistes, et on les retrouvera toujours ». C'est la négation de toute mobilisation. Peu importe que M. un tel ait un cheval bon pour l'armée ; si l'on ne sait pas d'avance qu'il le possède, on n'ira pas, en cas de besoin, le lui chercher. »

Cette remarque est fort juste, car la population chevaline subit annuellement des modifications considérables qui dépassent même toute prévision. Il faut souhaiter que le Parlement ne veuille pas renouveler la fâcheuse économie qu'il a tenu à faire en suspendant l'effet de la loi sur les réquisitions de chevaux et mulets en 1882, car il ménagerait à l'armée les plus dures déceptions si une mobilisation générale devenait nécessaire.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. Richard, capitaine à l'École d'application de cavalerie de Saumur, est nommé chef d'escadrons (affecté au 11^e hussards).

Le Journal officiel publie une circulaire du général Billot fixant les dates de convocation des réservistes des classes 1873 et 1875.

La première série, du 23 août au 19 septembre.

La deuxième série, du 23 septembre au 20 octobre.

Une autre circulaire fixe l'appel de la cavalerie territoriale, classes 1868, 1869, 1870, 1871, du 30 octobre au 11 novembre.

ANGERS.

Nous apprenons que M. Ragel, avocat à Angers, a été désigné pour défendre au Conseil de guerre le sergent Hiard, accusé du crime de la rue du Mail.

— Mercredi, le sieur Joseph Briant, de Concourson, de passage à Angers, est tombé dans la Maine, en se penchant pour laver son mouchoir. Il a été immédiatement retiré et transporté à l'hôpital. On croit qu'il avait été frappé d'apoplexie.

— Le même jour, place de la Visitation, 44, M^{lle} Guinoiseau, âgée de 80 ans et en état d'enfance, est tombée de sa fenêtre au 2^e étage sur le balcon du premier. Elle a été relevée aussitôt ; mais on craint que cette chute n'ait des conséquences mortelles.

— Jeudi, sur le boulevard de Saumur, le cheval attelé à la voiture de M. Tournault, cultivateur à Saint-Sylvain, s'est emballé et n'a pu être arrêté que sur la butte du Pélican. Un jeune homme de 16 ans, Jules Tréhour, s'est jeté bravement à la tête du cheval et a réussi à le maintenir. On a constaté la rupture d'un essieu. Pas d'accident de personnes.

— Hier encore, un camion passait au galop sur la place du Ralliement, lorsqu'en traversant la rangée de voitures de places, qui stationnait en cet endroit, il accrocha la roue d'un de ces fiacres. L'essieu se rompit, et la roue droite fut projetée au loin.

NANTES.

M. Thomain, commissaire central, qui vient d'être envoyé du commissariat de 1^{re} classe de Nantes à celui de 2^e classe d'Amiens, présidait l'année dernière, sur les ordres de M. Herbette et de M. Lechat, aux arrestations qui furent faites à l'occasion de la Fête-Dieu, sur les places Sainte-Croix et Saint-Nicolas.

Le jour anniversaire de cette fête, M. Lechat n'est plus maire de Nantes, M. Thomain s'en va à Amiens en disgrâce, et notre sympathique préfet est nommé directeur général des prisons. (Espérance du Peuple.)

— Avant-hier, la commission chargée de l'enquête sur les écoles communales, à l'occasion d'abus qui s'y seraient introduits, a tenu ses assises à l'Hôtel-de-Ville.

Les concierges des écoles, les maîtresses et sous-maîtresses, et quelques personnes étrangères avaient été convoqués, pour donner leurs témoignages.

Que sortira-t-il de cette enquête ? Nous le saurons avant peu, puisqu'il faut que la lumière soit faite et que justice soit rendue. (Id.)

L'émission des billets de la Loterie de la Société des Gens de Lettres que nous avons annoncé dernièrement et qui comprend 400,000 francs de lots payables en espèces, aura lieu le mercredi 14 juin.

Nous rappelons que toute demande de renseignements ou de billets doit être accompagnée des frais d'expédition et qu'il ne sera pas fait d'envoi au-dessous de dix billets. Ces billets ne seront délivrés que contre espèces, chèques ou mandats-poste, adressés à l'ordre de MM. Ernest Détré et Henri Avenel, Secrétaires de la Commission de la Loterie, 13, rue de la Grange-Batelière, à Paris.

Faits divers.

On télégraphie de Saint-Etienne au Temps :

« Un fait scandaleux vient de se produire à Saint-Chamond. Le personnel presque tout entier de la mairie est compromis dans une affaire de détournement et de faux en écriture publique. Des sommes considérables auraient été soustraites depuis plusieurs années. »

L'événement relate deux courses accomplies par MM. Corvisart et Loret, sous-lieutenants au 23^e dragons. Partis de Meaux à 5 heures du matin, ils sont allés déjeuner à Paris et étaient de retour à Meaux à 6 heures du soir, ayant parcouru plus de 400 ki-

lomètres. Le 27 mai dernier ils se rendaient à Rouen et en revinrent après avoir fait 370 kilomètres en 74 heures.

Leurs chevaux, qui avaient été du reste bien entraînés à l'avance, ne paraissaient nullement fatigués.

Un enfant de 3 ans, du Lit-du-Bois, en Merdrignac (Côtes-du-Nord), a été victime d'un triste accident.

Pendant la nuit, un chat, qui voulait s'emparer du lait enfermé dans le biberon dont l'enfant se servait, lui a coupé un doigt de la main gauche.

Nouvelles à la main.

Chez un petit marchand de comestibles :
— Tiens, ce homard n'est pas plus grand que les autres, et il est marqué deux francs plus cher.
Le marchand, du ton le plus naturel :
— C'est que celui-là est frais, madame.

A un examen :
Le professeur. — De quoi est mort Socrate ?
Un ami (soufflant). — De la ciguë.
Le candidat (qui a mal entendu). — Monsieur, Socrate est mort de lassitude !

— Albert !
— Monsieur !
— Ayez bien soin de me réveiller demain matin à 4 heures ; je pars à 5.
— Monsieur aura la bonté de me sonner, n'est-ce pas ?

Un tapissier, homme d'esprit à coup sûr, a pris pour enseigne un lit, au-dessous duquel sont écrits ces mots :

A LA PAIX DU MÉNAGE !

BOURSE DE PARIS

DU 9 JUIN 1882.

Rente 3 0/0	83 20
Rente 3 0/0 amortissable	83 35
Rente 4 1/2	111
Rente 5 0/0	115 50

SOCIÉTÉ NOUVELLE

De BANQUE et de CRÉDIT

Société anonyme. — Capital : 20 millions.
52, rue de Châteaudun, Paris.

CAISSE DE REPORTS

Intérêt net bonifié aux déposants :

Pour le mois de Juin... 6 35 0/0 l'an.
Toute somme, depuis celle de 100 fr., peut être déposée à la Caisse de Reports de la Société Nouvelle.

Envoi franco, sur demande, de la Notice sur les Opérations de Reports.



LE SANG, C'EST LA VIE!!!

Le ROB LECHAUX Cresson & Salépa-
torisés, garantis sans mercure, fortifiés, purifiés
et régénèrent le sang.

Le ROB LECHAUX rend la force aux en-
fants lymphatiques, aux
jeunes filles et aux femmes anémiques, aux
convalescents et aux vieillards affaiblis.

Le ROB LECHAUX détruit sans retour et sans
régime toutes les im-
puretés contenues dans le sang.

Le ROB LECHAUX donne l'appétit, fa-
cilité la digestion, sup-
prime la constipation, évite les congestions
et prévient rapidement les
Rhumes, Bronchites, Démangeaisons,
Eczémas, Plaies, Douleurs, Toux rebelle, Asthme,
Rachitisme, Dépôt de lait, etc., etc.

GUÉRISON DE DARTRES VIVES DE 10 ANS
« Je n'ai, mon cher Confrère, que des éloges à vous faire
sur la préparation de votre ROB LECHAUX, qui
donne des résultats vraiment surprenants. En voici un
entre autres : — Une jeune femme souffrait horriblement
de darts vives qui lui couvraient une partie du corps.
Depuis plus de 10 ans elle était en traitement sans aucun
résultat. En quatre mois, au moyen de votre Rob
Lechaux et de votre Pommade anti-dar-
treuse, elle a obtenu une guérison complète. Depuis
plus d'un an elle jouit d'une parfaite santé. »
NORT, Ph^o de l'École de Paris, à Mayenne.

Le ROB LECHAUX est le meilleur recons-
tituant pour réparer les forces des jeunes
gens épuisés par les études et des hommes
épuisés par le travail.

Le ROB LECHAUX garanti sans mercure, rem-
place avantageusement
l'huile de foie de morue, et peut être donné
aux plus petits enfants comme aux gran-
des personnes.

Envoi gratis d'une brochure intéressante avec attestations, nombr.
Le Baccin 4 fr., expéd. franco de 6 fr., pour une cure contre
mandat-poste de 21 fr. adresse à M. ROB LECHAUX,
Pharmacien-Chimiste, rue Sainte-Catherine, 464, Bordeaux.

A Saumur : Normandie, pharmacien, et
dans toutes les bonnes pharmacies.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAÎTRE

Nommée **LABRARDAYE**.

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements: à M. MÉHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GUYFATON, expert à Beaufort. (319)

Étude de M. JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun.

A VENDRE LA PROPRIÉTÉ DE DOUVY

Canton de Montreuil-Bellay, sur le bord de la Dive, près lignes ferrées.

BEAU MOULIN à eau pour pratiques et commerce; MAISON DE MAÎTRE, vastes dépendances, jardin, prés et terres — 31 hectares — appartenant précédemment à M. le Prince de la Tour-d'Auvergne.

Ferme net: 3,200 fr. — Terrain pour plantation d'arbres et pépinières.

S'adresser à MM. CHATRY, BARBIN, COULON et PELLETIER, à Loudun, ou audit M. CHICOTEAU. (320)

Études de M. TH. DABURON, notaire à Angers, rue Beurepaire, 34, et de M. RENARD, notaire à Blaison (Maine-et-Loire).

A VENDRE EN ANJOU

Bords de la Loire, à 15 kilomètres d'Angers, commune de Blaison: **Terre de la Boutonnière et île de Blaison**, reliés ensemble par un pont sur un bras de la Loire;

CHATEAU, parc et prairies du hars de Blaison (32 hectares entourés de murs), terres et corps de ferme; dans l'île, 15 corps de ferme bâtis hors d'eau.

Contenance de la terre de la Boutonnière: 110 hectares, revenu évalué à 13,000 fr.

Contenance de l'île de Blaison: 631 hectares, revenu par baux: 35,000 fr.

SITUATION MAGNIFIQUE.

S'adresser auxdits M^{rs} DABURON, notaire à Angers, et RENARD, notaire à Blaison. (369)

ÉTUDE DE NOTAIRE A CÉDER dans la Vienne. — Produit: 5,000 francs. — Jolie résidence.

S'adresser au bureau du journal.

AU PALAIS

DES MARCHANDS

Rue Baudrière — Angers.

FABRIQUE de SOMMIERS ÉLASTIQUES GARANTIS

Matelas — Lits de plume — Oreillers — Traversins
Edredons — etc.

LITS CANAPÉS — DORMEUSES — ETC.

MILLE DOUZAINES DE CHAISES A CHOISIR

Infinitement meilleur marché que dans les spécialités.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Étude de M. ROUSSE, notaire à Martigné-Briant.

VENTE PAR ADJUDICATION

Le Dimanche 25 juin 1882, il sera procédé, à midi, en l'étude et par le ministère de M. ROUSSE, à la VENTE aux enchères publiques

DES BIENS IMMEUBLES

Dépendant de la succession de M^{rs} Victoire BARROU, en son vivant propriétaire, veuve de M. Jean SIGOGNE, demeurant au bourg et commune de Martigné-Briant.

Cette vente se fera à la requête de M. Joseph VASLIN, serrurier, demeurant à Martigné-Briant, instituée par M^{rs} Sigogne, exécuteur testamentaire, et chargé par elle de procéder, sans le concours de qui que ce soit et de n'importe quelle manière, à la vente dont s'agit.

Les biens à vendre consistent dans:

1. Une maison, au bourg de Martigné-Briant;
2. Une closerie, nommée la Tannerie, proche le bourg de Martigné-Briant, comprenant bâtiments, cour, jardin, verger, vigne, terres labourables, prés naturels et artificiels, le tout d'une contenance d'environ 12 hectares;
3. Sept hectares 37 ares 8 centiares de terre, nommés la grande pièce de la Fregonnière;
4. Soixante-six ares de terre, au Chardonnet;
5. Un hectare 17 ares 44 centiares de terre, aux Alleis;
6. Quatorze ares 50 centiares de terre, aux Bardelles;
7. Cinq ares de pré, aux Bardelles;
8. Un hectare 33 ares de vigne, aux Arcis;
9. Trente-six ares de vigne, à la Gaubertière;
10. Treize ares de vigne, à la Gaubertière;
11. Trente-neuf ares de vigne, aux Broselles;
12. Trois ares de vigne, aux Broselles;
13. Sept ares 70 centiares de vigne, aux Pehus;
14. Quinze ares 65 centiares de vigne, aux Grenusses;
15. Douze ares de vigne, au Poil-de-Lievre;
16. Cinquante-deux ares 80 centiares de vigne, au Petit-Coteau.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. VASLIN, déjà nommé, ou à M. ROUSSE, dépositaire des titres de propriété. (308)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Rue du Pavillon, 5,

Comprenant:

Salon, salle à manger, trois chambres à coucher, deux cabinets, mansardes, greniers, cuisine, cave, jardin.

S'adresser à M^{rs} DUMAS, rue Saint-Nicolas, n° 100. (197)

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT

Rue du Temple, 12.

S'adresser au Bazar des Familles.

Étude de M. CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

AUX enchères publiques

Le mardi 13 juin 1882, à 1 heure après midi,

A Saumur, Salle des Ventes, rue d'Orléans, 55,

DES MEUBLES

ET OBJETS MOBILIERS

Ci-après:

Buffet, commode, chaises, suspension, pendule Empire, bonne montre en or;

Appareils à douche et à glace, un vélocipède, une lessiveuse, plusieurs machines à coudre;

Draps, nappes, serviettes, torchons, le tout très-fin et de très-bonne qualité.

On paiera comptant, plus dix pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (338)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE MAISON

Rue Saint-Jean, n° 44,

Occupée par M. Limier, marchand de parapluies.

S'adresser à M. MOLLAY, rue Bodin, 20, à Saumur. (339)

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISONS

A Beaulieu, commune de Dampierre.

S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A VENDRE

UNE

FAUCHEUSE-MOISSONNEUSE

Fonctionnant très-bien.

S'adresser à A. Yvon fils, rue du Chardonnet, à Saumur. (315)

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre.

On demande UNE DEMOISELLE pour le rayon de mercerie.

LA MALADIE LA PLUS RÉPANDUE

DE NOTRE ÉPOQUE



S'il existait un mode pour les maladies, on pourrait dire avec raison que celle-ci est la mode du jour. Elle débute par un léger embarras gastrique, s'étend ensuite successivement à tous les organes, affectant finalement le foie et la rate. On se trompe souvent sur la nature de cette affection, mais elle est à même de juger s'il en est atteint, en se posant les questions suivantes: Les yeux ont-ils une teinte jaunâtre? Eprenez-vous des embarras de respiration après les repas? Ressentez-vous des douleurs sourdes et une fatigue continuelle? Avez-vous, le matin, la bouche mauvaise, et y a-t-il une couche blanchâtre sur les gencives et les dents? La langue est-elle chargée? Souffrez-vous des hémorrhoides? Avez-vous des douleurs dans les côtes et dans le dos? Ressentez-vous une oppression au moment du côté droit? Souffrez-vous de constipation? Eprenez-vous souvent en transpiration la nuit? Vous mettez-vous facilement en colère, et souvent sans raison? Eprenez-vous une espèce de vertige et des éblouissements lorsque vous vous levez subitement d'une position horizontale? L'urine est-elle rare, forte en couleur et forme-t-elle des dépôts? Eprenez-vous, après avoir mangé, des renvois et des flatuosités? Avez-vous de fréquentes palpitations de cœur? Il est rare que ces symptômes se présentent simultanément, mais la plus grande partie tourmentent successivement le patient et s'accroissent d'avantage d'un jour en jour s'il n'y est pas apporté de remède prompt et efficace. La science s'est souvent trompée sur la nature de cette maladie: on la considérait à tour de rôle comme maladie du foie, dyspepsie, maladie de la rate, etc., mais aucun des traitements appliqués n'a eu un succès réel. Il faut rechercher la cause de tous ces troubles dans une sécrétion insuffisante des sucs gastriques nécessaires à la digestion: c'est donc de ce côté là qu'il faut chercher à vaincre le mal. Pour arriver à ce but, le moyen le plus sûr et le plus prompt est sans contredit les **FRUITES SUCCESSES** devonnes. Elles sont composées d'extraits de plantes rares dont la vertu médicinale a été récemment découverte. Elles détruisent seules et rapidement la cause du mal et par le fait, le mal lui-même. En vente dans les Pharm^{ies} au prix de 1.50 la boîte. Dépôt à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien.

Étude de M. AUBOYER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M. AUBOYER, Les samedi 1^{er} juillet, dimanche 2 juillet et dimanche 9 juillet, à midi,

DES IMMEUBLES

De la succession de M. Florent CHAUVET, de Varrains.

Samedi 1^{er} juillet.

Adjudication de propriétés communes de Longué et de Blou.

- La maison de maître de l'Ormeau, sur Longué, avec servitudes et jardin, contenant 61 ares 40 centiares; mise à prix... 10,000
- La ferme des Réserves, exploitée par Pierre Cailleau (contenance 7 h. 25 a. 70 c.); mise à prix... 21,200
- La ferme des Souvenets-de-l'Ormeau, exploitée par Joseph Cailleau (contenance 14 h. 37 a. 20 c.); mise à prix... 37,800
- La ferme de la Maison-Neuve, exploitée par Sourdeau (contenance 7 h. 77 a. 20 c.); mise à prix... 18,500
- La ferme de la Bouillarderie, exploitée par Delarue (contenance 8 h. 45 a. 50 c.); mise à prix... 22,000
- La ferme de la Hallerie, exploitée par Ezéchiél (contenance 7 h. 14 a.); mise à prix... 10,300

Dimanche 2 juillet.

Adjudication de propriétés à Varrains, Souzay et Dampierre.

- Maison d'habitation, jardins enclos, servitudes, à Varrains, rue des Rogelins (contenance 2 h. 73 a. 25 c.); mise à prix... 35,000
- Le clos des Rogelins (contenance 32 a. 14 c.); mise à prix... 3,000
- 6 ares 35 centiares de terre, près la station de Varrains; mise à prix... 500
- 13 ares 49 centiares de pré, à la Grande-Ruelle; mise à prix... 500
- 13 ares 21 centiares de pré, au Grand-Maraix; mise à prix... 500
- 5 ares 96 centiares de pré, à la Petite-Ruelle; mise à prix... 250
- 15 ares 70 centiares de vigne et terre, à Lumois; mise à prix... 700

Tous ces immeubles sont situés commune de Varrains.

- 6 ares 80 centiares de bois taillis, aux Ecras; mise à prix... 100
- 6 ares de bois, au même canton; mise à prix... 100
- 5 ares 50 centiares de bois, au Clos-Foraine; mise à prix... 50
- 5 ares 63 centiares de bois, au même lieu; mise à prix... 50
- 8 ares 99 centiares de taillis et sapins, à la Pouillouse; mise à prix... 150
- 8 ares 98 centiares de taillis, aux Champs-Girard; mise à prix... 150

Ces immeubles sont situés sur Dampierre.

- 3 ares 21 centiares de taillis, au Clos-Mortin; mise à prix... 40
- 10 ares 33 centiares de taillis, au même lieu; mise à prix... 120

Ces deux parcelles sont sur la commune de Souzay.

Dimanche 9 juillet.

Adjudication de propriétés communes de la Breille et de Villeberrier.

- LA BREILLE. Sapinière au Chardonnet ou les Champs-Blancs (contenance 1 h. 5 a. 85 c.); mise à prix... 1,200
- 55 ares 10 centiares de taillis, aux Grands-Champs-de-la-Baraudière; mise à prix... 400
- 55 ares de bois, au Grand-Chemin-de-la-Baraudière; mise à prix... 500
- 79 ares de bois taillis, à la Coutière; mise à prix... 1,000
- 96 ares de taillis et jeunes sapins, à la Pitière ou le Guédon; mise à prix... 450
- 55 ares de bois taillis et sapins, à la Pitière; mise à prix... 800
- 22 ares, aux Clos; mise à prix... 200

VILLEBERRIER.

La ferme des Pâturoux, contenant 17 hectares 9 ares 70 centiares; mise à prix... 80,000

Total des mises à prix... 245,600

Pour plus de renseignements, voir les placards affichés.

S'adresser: à M. AUBOYER, notaire à Saumur; à M. ALEXANDRE CARRET, propriétaire à Varrains; et à M. LAUMONIER, notaire à Saumur. (338)

FER ENCAUSSE | FUMIGATEUR

Liquide ne constipant pas.

3 fr. 50 le Flacon.

Anti-Asthmatique.

2 fr. 50 la boîte.

Se trouvent chez M. ERNOUL, pharmacien à Saumur.

M^{rs} veuve LEDOUX, qui de Limoges, à Saumur, a l'honneur de faire savoir à sa clientèle, qu'elle continue, avec son ancien contre-maître, les travaux neufs de couvertures et les réparations qu'on voudra bien lui confier. (313)

M. MÉHOUS, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

Extrait de Vande
Bouillon instantané
TRIPIC
5 Médailles d'Or, 3^{es} Diplômes d'Honneur
PRÉCIEUX POUR MALADES & MÉNAGE
Se vend chez les Épiceries et Pharmaciens

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN BOUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile.

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. 1/2 kilogramme.

Thés noirs extra mélange supérieur, 1 fr. 80, 2 fr. 50 et 4 fr. la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUR, MOLLAY & C^o, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

Saumur, imprimerie P. GODET.